

**EXTRAIT du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Fulgence, tenue le 4 décembre 2023.**

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

**5.18 Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale 2021-2023,
autorisation des travaux**

C-2023-206

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant le numéro 2023-06 *ayant pour objet la citation patrimoniale du muret du cimetière et la restauration de la statue du Sacré-Cœur-de-Jésus* a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance contribue à mettre en valeur un bien patrimonial, à assurer sa protection, à sa mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel et immobilier;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale 2021-2023 nous permet de recevoir la subvention nécessaire afin d'effectuer les travaux pour la préservation du muret du cimetière et de la statue du Sacré-Cœur-de-Jésus;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'AUTORISER les travaux suivants :

Soumec Industriel :

Refaire couronne sur la tête du Sacré-Cœur 2 500 \$ plus taxes

Entreprises Alpha-Pro :

Nettoyage de la statue 3 000 \$ plus taxes

Électricité Grimard :

Refaire l'éclairage de la statue 2 330 \$ plus taxes

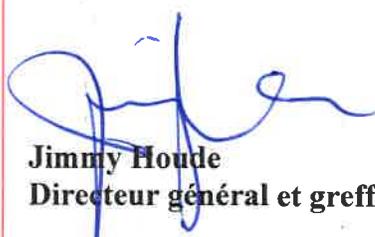
Maçonnerie Brisson Savard :

Restaurer la dernière partie du muret 65 025 \$ plus taxes

72 855 \$ plus taxes

ADOPTÉ

**DONNÉ À SAINT-FULGENCE (PROVINCE DE QUÉBEC),
Ce 7^e jour du mois de décembre 2023.**



**Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier**

JH/jl